

CENTRE DE FORMATION

Conditions générales

Stages de formation

Les formateurs ont acquis leur expérience sur le terrain et ont suivi des formations de formateurs

Organisme de Formation

Le numéro d'enregistrement du Centre de Formation de SSI Conseils est : 83 63 03827 63
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.

Prix

Les prix sont indiqués en Euros HT, par personne et étudiés pour chaque module de Formation. Ils sont valables en France métropolitaine pour l'année 2009.

Après votre inscription, nous vous expédierons une convention de stage.

- un exemplaire de cette convention doit nous être retourné signé **au moins deux semaines avant la date de début de stage.**
- votre numéro de commande et le chèque d'**acompte de 20%** sont indispensables pour le bon traitement de votre dossier (à joindre avec la convention en retour).
- une convocation vous sera expédiée une semaine avant le début du stage.

Annulation de l'inscription

Toute inscription annulée par le participant plus de **15 jours** avant la date de formation entraîne la restitution du chèque. En cas d'annulation trop tardive (moins de 10 jours avant la date de formation), SSI Conseils se réserve le droit de facturer des frais de résiliation (5% du montant) et d'encaisser la totalité des acomptes versés.

Annulation de la formation

1 - si vous nous prévenez **15 jours** avant la date de début de stage:

Remboursement sous déduction des frais d'annulation de **50% des acomptes** versés

2 - si vous nous prévenez moins d'une semaine avant la date de début de stage :

Nous serons dans l'obligation de conserver la totalité des acomptes versés

Si le centre de formation, pour une raison extraordinaire, doit reporter une formation prévue, nous nous engageons à prévenir les stagiaires au moins une semaine à l'avance et à proposer de nouvelles dates disponibles.

Documents légaux

Pour chaque inscription, une convention de formation professionnelle sera établie selon le texte en vigueur, dont un exemplaire sera retourné signé avec le cachet de l'entreprise. Une attestation de présence sera adressée à chaque stagiaire, à l'issue de celle-ci, dans la mesure où la formation aura été suivie dans son intégralité.